

PLANS D'ALIMENTATION INDICATIFS

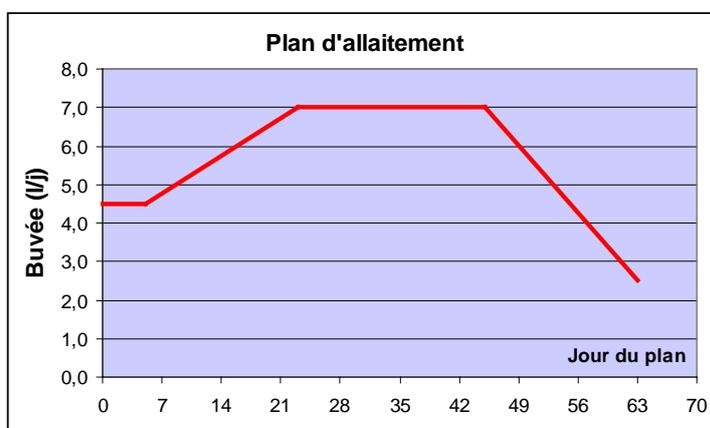


pour DAL par PÉRIODE

Saisie des quantités de buvée pour chaque début et fin de période, les valeurs intermédiaires étant calculées automatiquement par la machine.

Concentration de la buvée : 120 g/ litre de buvée, soit 135 g/litre d'eau				
Age/ Période	Durée de la période en jours	Volume de la buvée par jour en DEBUT de période	Volume de la buvée par jour en FIN de période	
1 ^{er} , 2 nd et 3 ^e jour	3	COLOSTRUM A VOLONTE		
1 ^{ère} période	5	4,5 litres	4,5 litres	CONCENTRÉ DE SVRAGE, EAU, BONNE PAILLE A VOLONTÉ
2 nd e période	18	4,5 litres	7 litres	
3 ^e e période	22	7 litres	7 litres	
4 ^e e période	18	7 litres	2,5 litres	

- ➔ Durée de la période au DAL : 63 jours
- ➔ Quantité d'aliment d'allaitement : 44 kg
- ➔ Dans le cas de veaux trop faibles, faire durer la 3e période 7 jours de plus, soit au total 29 jours.
- ➔ Le nombre de repas par jour est automatiquement géré par la machine.



Recommandations

- ➔ Vérifier régulièrement la **température** (tout particulièrement en période de fortes variations des températures extérieures) :
 - dans le **bol** : 45°C minimum.
 - à la **tétine** : 40°C minimum. Si besoin, isoler les tuyaux entre la machine et la tétine.
- ➔ Vérifier la **concentration de l'aliment d'allaitement** à chaque changement de lot et au minimum 2 fois par an.
- ➔ **Nettoyer régulièrement** le bol, les tuyaux, la tétine et effectuer une désinfection hebdomadaire.
- ➔ **STOCKER** l'aliment dans un endroit sec et veiller à **bien refermer les sacs entamés** pour éviter les contaminations et les reprises d'humidité.

Conseils d'élevage

- ➔ Vérifier la **qualité du colostrum** avec un pèse colostrum ou un réfractomètre.
- ➔ **Distribuer le colostrum** aux veaux durant les 3 premiers jours, 2 litres dans la 1^{ère} heure de vie et au moins 3 buvées dans les 12 heures suivant la naissance. L'utilisation d'une tétine pour la prise du colostrum facilitera l'adaptation au DAL.
- ➔ **Sevrer** lorsque les animaux ont atteint un poids de 90 à 100 kg et que la consommation de concentré 1^{er} âge est au minimum de 2 kg par jour et par animal.